

INSCRIPTION SESSION 2019

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES NIVEAU IV

Du 15 octobre 2018 au 20 novembre 2018

PASSÉ CE DÉLAI TOUTE INSCRIPTION SERA REFUSÉE

NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

• CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Être titulaire d'un diplôme ou titre homologué de niveau IV fixé par arrêté de chaque spécialité.
- Ou avoir accompli 3 ans d'activité (bénévole ou salarié) dans un secteur professionnel en rapport avec la finalité du diplôme.

• CALENDRIER ET PROCÉDURE PRÉ-INSCRIPTION :

➤ votre pré-inscription n'est pas valide tant que le serveur ne vous a pas proposé un numéro de dossier (à conserver) et un récapitulatif de votre saisie (à éditer pour preuve).

CATÉGORIE DE CANDIDATS	MODALITÉ D'INSCRIPTION uniquement depuis un accès internet
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Candidats ayant présenté l'examen à une session précédente ➤ Candidats ayant 3 années d'activités professionnelles bénévoles ou salariées ➤ Candidats enseignements à distance 	<p style="text-align: center;">Du 15 octobre 2018 au 20 novembre 2018 sur le site internet de l'académie de Clermont-Ferrand</p> <p style="text-align: center;">http://www.ac-clermont.fr/examens/inscription-a-un-examen/candidat-individuel-session-2019</p> <p>Le candidat «redoublant» utilisera son numéro de candidat figurant sur son relevé de notes (ex : 0110.....) <u>et vérifiera attentivement les données pré-renseignées.</u></p>

LISTES DES SPECIALITES OUVERTES POUR LA SESSION 2019 :

<ul style="list-style-type: none"> - Accueil réception - Aéronautique option avionique - Aéronautique option avion à moteurs à turbines - Aéronautique option hélicoptères à moteurs à turbines 	<ul style="list-style-type: none"> - Technicien des services à l'énergie - Technicien en énergie renouvelable option A et B - Technicien ascensoriste - Technicien en chaudronnerie aéronautique et spatiale
---	--

Si vous souhaitez vous inscrire dans une spécialité qui ne figure pas dans cette liste, veuillez nous contacter avant le 20 novembre 2018, afin que votre candidature demeure recevable.

Coordonnées Gestionnaires Année scolaire 2018-2019

✉ Ce.bacpro@ac-clermont.fr	☎ 04.73.99.34.32	☎ 04.73.99.34.42	☎ 04.73.99.34.43
--	------------------	------------------	------------------

● Phase 1 : PRÉ-INSCRIPTION

- Lors de la saisie des informations : **noms, prénoms, date et lieu de naissance doivent être conformes à la pièce d'identité. Ces informations seront celles qui figureront sur les convocations, relevé de notes et diplôme.**

Mail et téléphone : mettre *obligatoirement* une adresse mail et un numéro de téléphone valides. Bien veiller à signaler tout changement en cours d'année au service des examens.

FIN DE LA SAISIE – INDISPENSABLE POUR VALIDER VOTRE PRÉ-INSCRIPTION PAR INTERNET



En fin de pré-inscription par Internet, un numéro de candidat vous est attribué
Si ce numéro n'apparaît pas, c'est que votre pré-inscription n'a pas été enregistrée.

- **NOTER SCRUPULEUSEMENT** ce numéro (000-0) et le conserver.
- **ÉDITER LE RÉCAPITULATIF DE LA SAISIE** et le conserver.

Si vous souhaitez modifier votre pré-inscription par internet avant la clôture du serveur :

- consultez à nouveau le serveur du rectorat rubrique examens,
- indiquez le numéro qui vous a été attribué (sans le tiret), puis effectuez les changements avant le **20 novembre 2018**.

● Phase 2 : CONFIRMATION DE LA PRÉ-INSCRIPTION

Une confirmation d'inscription vous sera adressée directement par courrier électronique (**pensez à vérifier vos courriers indésirables**).

Vous devez retourner cet imprimé, éventuellement **corrigé et signé par vos soins et contresignée par votre représentant légal si vous êtes mineur. Il devra être accompagné des pièces justificatives demandées et envoyé au plus tard le vendredi 30 novembre 2018** (le cachet de la poste faisant foi) sous peine d'annulation de votre inscription à :

Rectorat de l'académie
D.E.C.1 - Service des bacs professionnels
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND cedex1

● Phase 3 : VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Votre dossier sera vérifié.

S'il est complet et s'il satisfait aux conditions réglementaires ; l'inscription est définitivement validée. **Vous ne recevrez aucun accusé de réception.**

Par contre, toute irrégularité constatée ou modification apportée par le service, vous sera signalée pour mise en conformité ou information.

En cas de dossier incomplet, vous devrez impérativement transmettre les pièces complémentaires par retour du courrier.

**Au-delà du 11 janvier 2019, tout dossier non régularisé entrainera l'annulation définitive de la pré-inscription.
Cette ANNULATION VOUS SERA NOTIFIÉE PAR COURRIER ET SERA SANS APPEL.**

NOTICE D'INFORMATION, AIDE A LA PRÉ-INSCRIPTION

● CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP -

Indiquer « OUI » si vous envisagez de faire une demande d'aménagements aux examens, vous devrez remplir un imprimé disponible sur le site de l'Académie de Clermont (<http://www.ac-clermont.fr>) rubrique « Examens ».



Décret n°2015-1051 du 25 août 2015 : toute demande devra impérativement être formulée **au plus tard le 20 novembre 2018** (date de fermeture définitive du serveur d'inscription) et transmise au Médecin de la CDAPH du département de résidence.

● FORMATION OBLIGATOIRE AU TRAVAIL EN HAUTEUR :

L'arrêté du 8 novembre 2012 (BO n°46 du 13 décembre 2012), modifié par l'arrêté du 19 mars 2014, précise que, pour les diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention de ces diplômes professionnels **doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation** prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative, en tout ou partie, **au montage, à la réception, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied.**

**TABLEAU RECAPITULATIF DES FORMATIONS OBLIGATOIRES AU TRAVAIL EN HAUTEUR
EN FONCTION DU DIPLOME CONSIDERE & DES SPECIALITES CONCERNEES**

Libellé du diplôme	Diplôme	Niveaux de compétences exigés		
		Annexe 3 Montage	Annexe 4 Réception	Annexe 5 Utilisation
Peinture décoration	MC		X	X
Technicien en énergie renouvelable	MC		X	X

Cette formation obligatoire est payante et à votre charge.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter les GRETA suivants :

RIOM-VOLVIC	VAL D'ALLIER	LIVRADOIS-FOREZ
04.73.38.62.40	04.73.55.09.92	04.73.82.31.71
greta.riom.volvic@ac-clermont.fr	gretavalallier@ac-clermont.fr	greta.livradois@ac-clermont.fr

Vous pouvez également prendre contact avec les missions locales ou le Pôle Emploi pour un éventuel financement de cette formation.

En l'absence de l'attestation de formation R408 avant le **25 janvier 2019**, le candidat **ne sera pas admis** à se présenter aux épreuves correspondantes de l'examen.

POUR INFORMATION

« Les candidats individuels, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas la qualité d'élèves de l'Enseignement Technique ou de stagiaires de la formation professionnelle ne sont pas couverts en cas d'accident ; **il leur est vivement conseillé de contracter une assurance** ».

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A LA CONFIRMATION D'INSCRIPTION

MENTION COMPLÉMENTAIRE Niveau IV

Pour tous les candidats :

- Confirmation d'inscription datée et signée par le candidat et contresignée par son représentant légal s'il est mineur
- Copie de la carte d'identité ou passeport du candidat.
- Copie du diplôme de niveau IV ou titre homologué qui permet l'inscription à *la mention complémentaire*.
- Copie du relevé de notes de la session antérieure (*candidat redoublant*).
- Justificatif de formation et d'activité professionnelle : photocopie du certificat d'apprentissage ou contrat de travail ou contrat de professionnalisation.
- Candidat salarié : attestation de formation professionnelle d'une durée égale à 3 ans.
- Copie du certificat individuel de participation à la JDC (ou attestation d'exemption) est un document obligatoire pour se présenter aux concours et examens d'Etat avant l'âge de 25 ans.

Pièce complémentaire obligatoire :

- Attestation R408 de travail en hauteur.

MENTION COMPLÉMENTAIRE

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

(Candidat en établissement de formation à distance)

Je soussigné(e).....

Directeur du

certifie que M. – Mme

aura au jour de l'examen, suivi la scolarité complète du cycle de formation de la mention complémentaire et aura accompli la formation en milieu professionnel réglementairement prévue (*entre 12 et 18 semaines*).

Je m'engage à signaler au service des examens du Rectorat, **avant la fin du mois de mai 2019, par courrier, tout abandon de formation ou rupture de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, susceptible de remettre en cause l'inscription du candidat.**

Fait à....., le.....

Cachet de l'établissement

Signature